

Comité de suivi du protocole d'accord sur le Handicap

26 mai 2026

Le comité de suivi du protocole d'accord sur le handicap, au niveau du pôle ministériel, s'est réuni le 26 mai.

La **CFDT** était représentée par Christophe CHAUCHE, Joëlle MARTICHOUX et Valérie MOINE.

1. Contexte général

La convention **FIPHFP** et le protocole d'accord Handicap ont été prolongés d'un an. En tant que signataire, la **CFDT** a participé au comité de suivi du 26 mai 2026.

En propos liminaires, la **CFDT** a demandé un point d'actualité sur l'enquête 2025 menée auprès des agents en situation de handicap afin d'évaluer leur ressenti et leurs attentes concernant la politique Handicap du ministère. L'administration indique que l'apprenti chargé du dossier a quitté le service et que les résultats n'ont pas pu être exploités. La CFDT demande néanmoins que la base de ces résultats serve à alimenter le prochain protocole, ce que l'administration accepte.

2. Convention FIPHFP – Bilan d'utilisation des crédits au 31/12/2024

La DRH annonce un taux d'emploi de **7,93 %** d'agents en situation de handicap, en progression par rapport à 2025 (7,57 %).

La prochaine convention FIPHFP sera signée en 2027. La convention actuelle (2023-2026) représente **2,5 millions d'euros**.

Concernant les crédits ministériels spécifiques (300 000 € par an), la **CFDT** déplore qu'ils soient très loin d'être entièrement consommés. Elle interroge l'administration : les services connaissent-ils réellement l'existence de ces crédits ?

3. Procédure d'aménagement des épreuves de concours et examens

Rappel du cadre réglementaire : les aménagements sont proposés par un **médecin agréé**. Actuellement, les préconisations sont valables **6 mois**. Une évolution, plus adaptée aux réalités des agents, est demandée :

- **1 an** pour les maladies évolutives
- **À vie** pour les pathologies durables

4. Bilan des travaux d'accessibilité 2024-2025

Le **laboratoire Helen Keller**, créé en 2015 et situé au 21^e étage de la Grande Arche, est accessible sur rendez-vous. Sa mission : éviter que le numérique ne devienne un **double handicap**.

Ainsi, il offre, entre autres, des équipements spécifiques conçus pour faciliter le quotidien des agents en situation de handicap.

Quelques chiffres marquants :

- 1,3 milliard de personnes en situation de handicap sévère dans le monde
- 12 millions en France
- 1 352 000 en emploi
- 3 % seulement de sites totalement accessibles
- 80 % des handicaps sont invisibles
- 76 % des personnes concernées ne déclarent pas leur handicap à leur employeur

La **CFDT** demande que ce laboratoire numérique, aujourd'hui uniquement parisien, puisse être **déployé sur l'ensemble du territoire**.

5. Actions menées en région Nouvelle-Aquitaine

Trois actions de sensibilisation ont été présentées :

- **Dé'Rond** : 800 agents sensibilisés
- **Jeu digital sur la santé mentale** : 947 visiteurs, 17 600 interactions
- **Jeu de société "Mémo Diff"** : 75 jeux diffusés, 600 agents impliqués

Ces actions favorisent l'implication des agents, stimulent la réflexion et contribuent à faire évoluer les représentations.

La **CFDT** félicite les chargées de mission pour la qualité de ces initiatives. Elle souligne l'intérêt de déployer ces actions, notamment lors de la **semaine du handicap** organisée chaque année en novembre. Le partage de ces expériences constitue un levier important pour la reconnaissance des agents en situation de handicap.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité de suivi se tiendra le **17 novembre**.